

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

DÉPARTEMENT du CHER

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur **EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION**

018-211800271-20250616-CCAS-01-1606202-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Nombre de membres afférents au conseil : 9
Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 02/06/2025
Nombre de membres votants : 5
Suffrages exprimés : 5

SÉANCE du LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine LEGROS, vice-présidente, spécifiquement désignée présidente pour la présente délibération.

PRESENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, *Mme Hélène Girard*
Mme Bernadette GRIPPON, membres élus et Mme Elisabeth JAMET et Mme Magali JULLIEN, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Ghislaine ARPINO, membre élu et Mme Florence GARREAU, membre désigné

ABSENTS : Mme Virginie SERGEANT, membre élu

POUVOIRS : Néant.

SECRETAIRES DE SÉANCE : Mme Bernadette GRIPPON

DÉLIBÉRATION N°01/16-06-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) POUR L'EXERCICE 2024 (M57).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

Vu les visas de Madame la comptable publique et de Mme l'Inspectrice des finances publiques en date du 26/03/2025 pour l'adoption du CFU ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président présente le CFU aux membres du Conseil pour étude et approbation.

Il précise qu'il ne doit pas prendre au part au vote et quitte la salle.

Madame Ghislaine LEGROS, vice-présidente, est spécifiquement désignée présidente pour la présente délibération.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés de 2023		4 993,48				4 993,48
Opérations de l'exercice 2024	5 839,19	4 844,60			5 839,19	4 844,60
TOTAUX	5 839,19	9 838,08			5 839,19	9 838,08
Résultats de clôture		3 998,89				3 998,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	5 839,19	9 838,08			5 839,19	9 838,08
Résultats définitifs		3 998,89				3 998,89

Après étude du compte financier, le conseil d'administration :

- 1° Approuve le Compte Financier Unique ;
- 2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 3° Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

5 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La présidente de séance,



Mme Ghislaine LEGROS.

Le 16 JUIN 2025

La secrétaire de séance,

Mme Bernadette GRIPPON

Le 16 JUIN 2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 JUIN 2025

Transmis au contrôle de légalité le 23 JUIN 2025

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la COMMUNE de BENGY-sur-CRAON**

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Nombre de membres afférents au conseil : 9	Date de la convocation : 02/06/2025
Nombre de membres en exercice : 9	Nombre de membres votants : 6
	Suffrages exprimés : 6

SÉANCE du LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin, à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre communal d'Action sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine LEGROS, vice-présidente, spécifiquement désignée présidente pour la présente délibération.

PRESENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, *Mme Hélène Girard*, Mme Bernadette GRIPPON, membres élus et Mme Elisabeth JAMET et Mme Magali JULLIEN, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Ghislaine ARPINO, membre élu et Mme Florence GARREAU, membre désigné

ABSENTE : Mme Virginie SERGEANT, membre élu

POUVOIRS : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Ghislaine LEGROS.

DÉLIBÉRATION N°02/16-06-2025 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2024.

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 998,89 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 recettes de fonctionnement : 3 998,89 €

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

M. Denis DORAND

Le 16 JUIN 2025



La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le 16 JUIN 2025

Diffusion sur le site internet de la commune le 23 JUIN 2025

Transmis au contrôle de légalité le 23 JUIN 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20250616-CCAS-02-1606202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025